



PROCURATION

INCLUSIO SA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE (SIRP)

SOCIÉTÉ ANONYME

AVENUE HERRMANN-DEBROUX, 40 – 1160 AUDERGHEM

N° D'ENTREPRISE : 0840.020.295

RPM : BRUXELLES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'INCLUSIO SA DU 11 JUIN 2021

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises par les autorités publiques, l'assemblée générale extraordinaire sera organisée par voie de visioconférence ou téléconférence, via une plateforme de communication numérique.

De plus, conformément aux règles édictées par le gouvernement via l'Arrêté Ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, tel que modifié le 26 mars 2021, il apparaît impossible de tenir l'assemblée générale extraordinaire physiquement.

Il est demandé aux actionnaires de ne pas assister à l'assemblée générale extraordinaire physiquement, mais d'exercer leurs droits de vote exclusivement (i) en votant à distance avant l'assemblée générale extraordinaire par correspondance via le formulaire de vote à distance, ou (ii) en donnant procuration avant l'assemblée générale extraordinaire à Monsieur André BOSMANS, président du Conseil d'administration. Il ne sera donc pas possible d'exprimer un vote à l'occasion de la visioconférence ou la téléconférence qui sera organisée à cette occasion.

Les porteurs de titres ayant accompli les formalités de convocation nécessaires seront avertis des modalités précises et détails supplémentaires liés à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire par voie de visioconférence ou téléconférence par e-mail en temps voulu. Pour ce faire, il leur est demandé de fournir, lorsqu'ils confirment leur participation à l'assemblée générale extraordinaire, une adresse e-mail afin qu'ils puissent obtenir le lien leur permettant de se connecter à la plateforme de communication numérique.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote en donnant procuration avant l'assemblée générale extraordinaire sont invités à utiliser le présent formulaire de procuration.

Le mandataire sera de plein droit un représentant de la Société. Le mandataire ne pourra toutefois uniquement exercer le droit de vote conformément aux instructions de vote reprises dans la procuration.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de procuration.

La procuration signée et dûment complétée doit parvenir auprès de la Société au plus tard le **5 juin 2021** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Marc Brisack, Inclusio SA, Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Auderghem) ou par voie électronique à corporate@inclusio.be. En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée de formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent également respecter toutes les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Veuillez noter que seul le formulaire de procuration dûment complété est valable.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique	Personne morale
Nom et prénom :	Dénomination et forme juridique:
Domicile :	Adresse du siège:
Numéro de registre national:	Numéro d'entreprise:
	Valablement représentée par :
	Domicile :

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (***prière de joindre une copie des attestations***) et être titulaire de : **actions d'Inclusio SA**, nominatives ou dématérialisées (***biffer la mention inutile***), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (***biffer les mentions inutiles***) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "**Société**"),

désigne comme mandataire spécial,

Monsieur André BOSMANS, administrateur de la Société, élisant domicile à cet effet au siège de la Société, et s'engageant à ne pas poursuivre un intérêt autre que l'intérêt du soussigné l'ayant désigné mandataire spécial.

à qui il/elle confère tous pouvoirs aux fins de le/la représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 11 juin 2021 à 16h00, aux fins de voter en son nom et pour son compte sur les points à l'ordre du jour dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

La procuration devra contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque point à l'ordre du jour. À défaut d'instruction de vote spécifique pour un point à l'ordre du jour contenu dans le présent formulaire, le mandataire ne pourra pas participer au vote.

1. POUVOIRS DU MANDATAIRE

En vertu de la présente, le mandataire dispose des pouvoirs suivants au nom du (de la) soussigné(e) :

1. prendre part à l'assemblée générale extraordinaire pour laquelle il a été nommé mandataire et, le cas échéant, voter en faveur de son ajournement ;
2. prendre part à toutes autres assemblées ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée aurait été prorogée, ajournée ou n'aurait pas été régulièrement convoquée ;

3. prendre part aux délibérations et voter dans le sens de l'intention de vote exprimée ci-après ; et
4. signer tout procès-verbal, liste des présences, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Réduction de capital, à concurrence de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2021.
Proposition de réduire le capital de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes.
2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.
Proposition de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.
3. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.
Proposition de donner pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.

3. INSTRUCTIONS DE VOTE

Comme indiqué ci-dessus, le mandataire pourra uniquement exercer le droit de vote conformément aux instructions de vote reprises ci-dessous. La Société n'acceptera le vote du mandataire que pour les résolutions pour lesquelles le(a) soussigné(e) a formulé une instruction précise de vote pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

4. NOUVEAUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR ET NOUVELLES PROPOSITIONS DE DECISIONS

Le(a) soussigné(e) déclare par ailleurs avoir été informé(e) que, après la publication de la convocation à assister aux L'assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour de L'assemblée générale extraordinaire ou de nouvelles propositions de décisions concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour.

La Société publiera au plus tard le **5 juin 2021** un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour de L'assemblée générale extraordinaire lui sont valablement parvenus.

Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

1. si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de L'assemblée générale extraordinaire, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour de L'assemblée générale extraordinaire qui étaient mentionnés initialement dans la convocation ;
2. si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions, le mandataire ne sera autorisé à voter sur ces nouveaux sujets et/ou ces nouvelles propositions de décisions que dans la mesure où le nouveau formulaire de procuration, incluant les instructions de vote du mandataire, soit parvenu à la Société le **5 juin 2021** au plus tard.

5. INDEMNISATION DES MANDATAIRES

Le(a) soussigné(e) s'engage par les présentes à indemniser le mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le(a) soussigné(e) s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par le mandataire et à n'exiger aucune indemnisation de la part de celui-ci, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs.

INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le mandataire votera au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) dans le sens suivant :

1. Réduction de capital, à concurrence de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes, telles qu'elles figurent aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2021. <i>Proposition de réduire le capital de 945.036,51 €, pour le ramener de 143.751.160 € à 142.806.123,49 €, par apurement des pertes.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
2. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital. <i>Proposition de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec le nouveau montant du capital.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
3. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts. <i>Proposition de donner pouvoirs à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions prises et au Notaire soussigné en vue de la coordination des statuts.</i>	OUI*	NON*	Abstention*

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Cette procuration est irrévocable.

Fait à, le/..../2021.

Signature :

(Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.